

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2022-09-26-10

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., M. AVRIL V., Adjoints, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme POISSON C., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., M. LEROY E., M. PETIT M.

Etaient absents excusés : Mme JUMIAUX A. (pouvoir à Mme CARON A.M), Mme MOA K. (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), Mme FIHUE-BUQUET A. (pouvoir à Mme FLEURY B.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS M.B.), M. COUILLET T., Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. PETIT M.)

Etaient absents : M. SERAFFIN JC., Mme BREARD A., M. WINTER G.

Date de convocation : 12/09/2022

Date d'affichage : 12/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 18 Votants : 23

M. LEROY E. a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC FALAISES DU TALOU

Le préfet de la Seine-Maritime a demandé la mise en conformité des statuts de la CC Falaises du Talou avec l'article 5214-16 du Code général des collectivités territoriales qui précise les champs de compétences des communautés de communes.

Désormais, les statuts de l'EPCI identifient trois types de compétences : les compétences obligatoires, les compétences supplémentaires avec intérêts communautaires, et celles sans intérêts communautaires.

Le conseil communautaire a validé cette modification des statuts lors de sa réunion du 14/06/2022. Il est demandé aux communes membres de se prononcer sur les modifications, avant le 27/09/2022.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Seine-Maritime ;

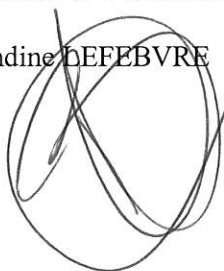
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 juin 2022 approuvant la modification de ses statuts,

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des Membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve les statuts modifiés de la Communauté de communes Falaises du Talou conformément à la délibération N°14062022-4-125 NA 5.7.5.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 28 septembre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20220928-2022-09-26-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2022

Publication : 06/10/2022

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.